

CANADA
PROVINCE DE L'ONTARIO

{ Numéro de greffe }

COUR SUPÉRIEURE DE L'ONTARIO

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

DEMANDERESSE,

- et -

{ Nom du défendeur ou de la défenderesse }

DÉFENDEUR {DÉFENDERESSE}.

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Banque du Canada

**La contrefaçon des billets de banque au Canada et ses effets
sur les victimes directes et la société**

Introduction

Je, _____, déclare sous serment que les renseignements suivants sont vrais.

1. Je, _____, travaille pour la Banque du Canada depuis _____. J'occupe le poste de _____ depuis _____. Je suis responsable de la réalisation, à l'échelle locale, du programme d'information sur la monnaie mis en place par la Banque du Canada à l'intention du public, et je suis l'évolution de la situation locale en ce qui concerne la monnaie et les activités de contrefaçon.

2. Je reçois constamment des renseignements de la Banque du Canada ainsi que de la GRC et d'autres services policiers au sujet des tendances en matière de contrefaçon au Canada et des effets de cette dernière sur la société. En outre, je fais continuellement affaire avec des institutions financières, des entreprises et des consommateurs qui subissent les conséquences de la contrefaçon et qui doivent trouver des manières de lutter contre elle. Je crois que les informations contenues dans la présente déclaration sous serment, qui ont été obtenues auprès des sources précédemment mentionnées, sont vraies.

3. Je commencerai par fournir des renseignements sur le rôle que joue la Banque du Canada dans la prospérité économique du pays et sur sa responsabilité quant à l'émission des billets de banque. Je donnerai ensuite un aperçu des niveaux de contrefaçon au Canada et je décrirai les conséquences que ce délit entraîne pour les victimes directes et pour la société.

Le rôle de la Banque du Canada dans la prospérité économique du Canada

4. La Banque du Canada est la banque centrale du pays. C'est une société d'État qui jouit d'une très grande autonomie. Comme l'indique le préambule de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'un des objectifs fondamentaux de l'institution est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

5. La Banque du Canada favorise la prospérité économique et financière du Canada par des activités qui relèvent de quatre grandes fonctions : la Politique monétaire, la

Monnaie, la stabilité du Système financier et la Gestion financière. La Banque est chargée de promouvoir la sûreté et l'efficacité du système financier, de maintenir un taux d'inflation bas et stable ainsi que d'assurer une gestion efficace des fonds de l'État et de la dette publique.

6. La Banque du Canada n'est pas une institution commerciale et n'offre pas de services bancaires courants au public.

La responsabilité de la Banque du Canada à l'égard des billets de banque

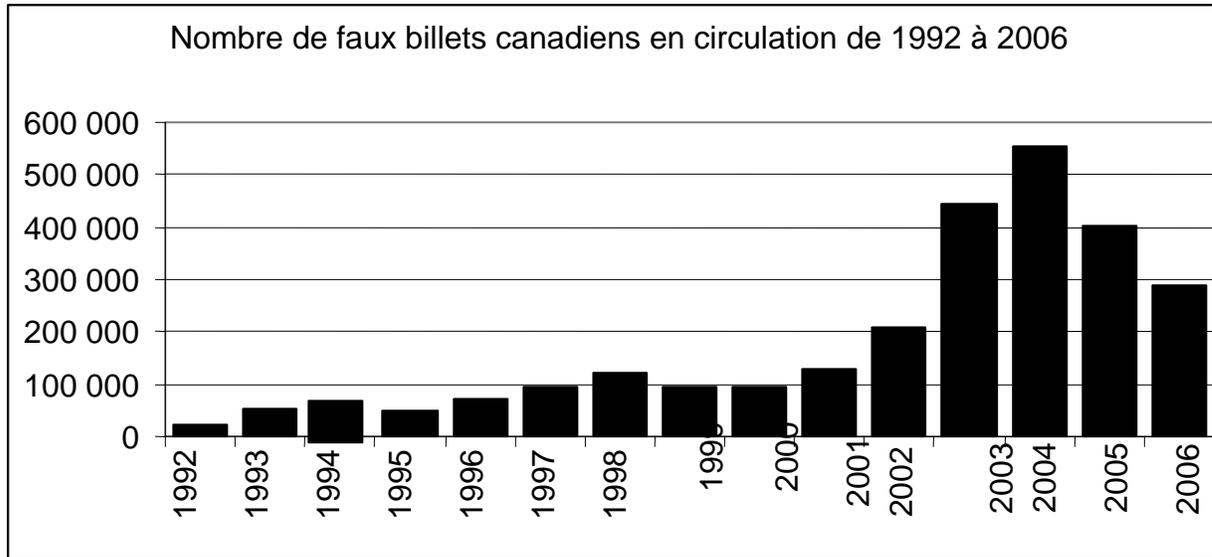
7. La Banque du Canada a pour mission de favoriser la prospérité économique et financière du Canada en mettant en œuvre la politique monétaire de façon à préserver la confiance dans la valeur de la monnaie. La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible. La Banque du Canada influe sur l'économie en faisant varier la quantité de monnaie en circulation.

8. La Banque du Canada est la seule entité autorisée à émettre des billets de banque au pays. Elle est responsable de l'émission de billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute et qui sont dotés de caractéristiques anticontrafaçon. Elle voit à la conception des billets (y compris l'intégration des éléments anticontrafaçon), à la distribution des billets neufs et au remplacement des billets endommagés. La Banque du Canada veille aussi à ce que les billets mis en circulation soient authentiques et à ce qu'il y en ait constamment une quantité suffisante pour répondre à la demande du public.

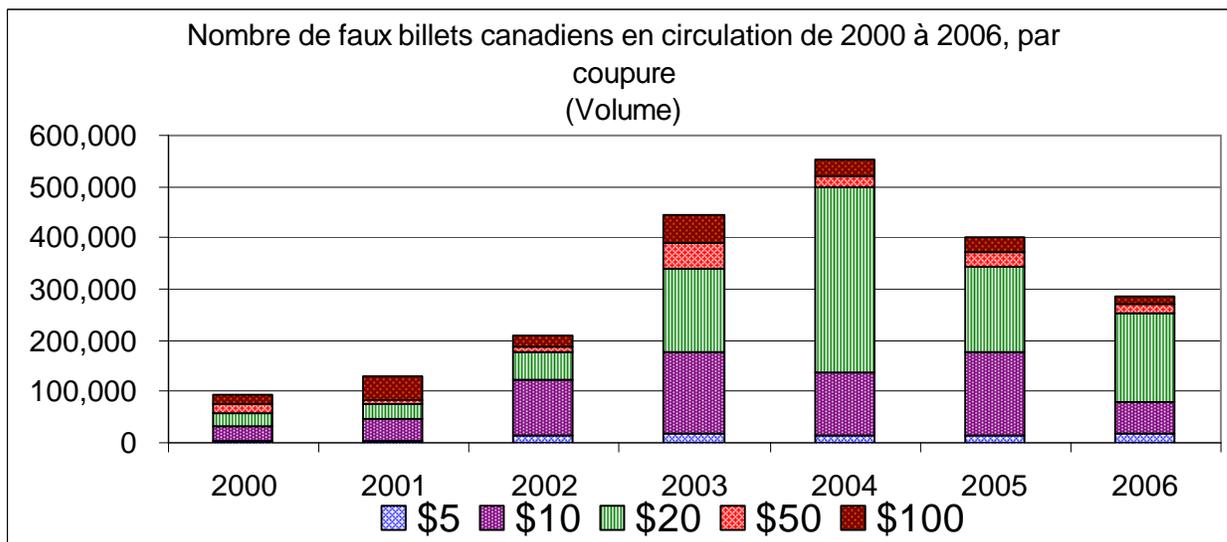
L'augmentation de la contrefaçon

9. Par suite des innovations technologiques, il n'est plus nécessaire, pour faire de la contrefaçon, de disposer de volumineuses presses fixes conduites par des imprimeurs expérimentés. La plupart des contrefaçons sont aujourd'hui réalisées à l'aide d'imprimantes à jet d'encre ou de photocopieurs couleur. Le nombre de billets de banque contrefaits en circulation au Canada a connu une hausse impressionnante au cours des

quatorze dernières années. Bien que le nombre de billets contrefaits ait diminué en 2006, il demeure relativement important. Les tableaux ci-dessous ont été élaborés à partir des données compilées par le Bureau d'expertise des contrefaçons et des documents de la GRC, qui reçoit tous les faux billets saisis au Canada, ainsi que des chiffres de la Banque. Ils montrent que le nombre de billets contrefaits en circulation chaque année au Canada a progressé d'un peu plus de 1 250 % de 1992 à 2006.



10. Le tableau qui suit indique, par coupure, le nombre de faux billets de banque en circulation au Canada de 2000 à 2006.



11. La croissance de la contrefaçon de 1992 à 2006 peut aussi être illustrée de la manière suivante :

a) Volume

- 1992 – 21 200 faux billets en circulation
- 2006 – 287 100 faux billets en circulation (une hausse de 1 250 %)

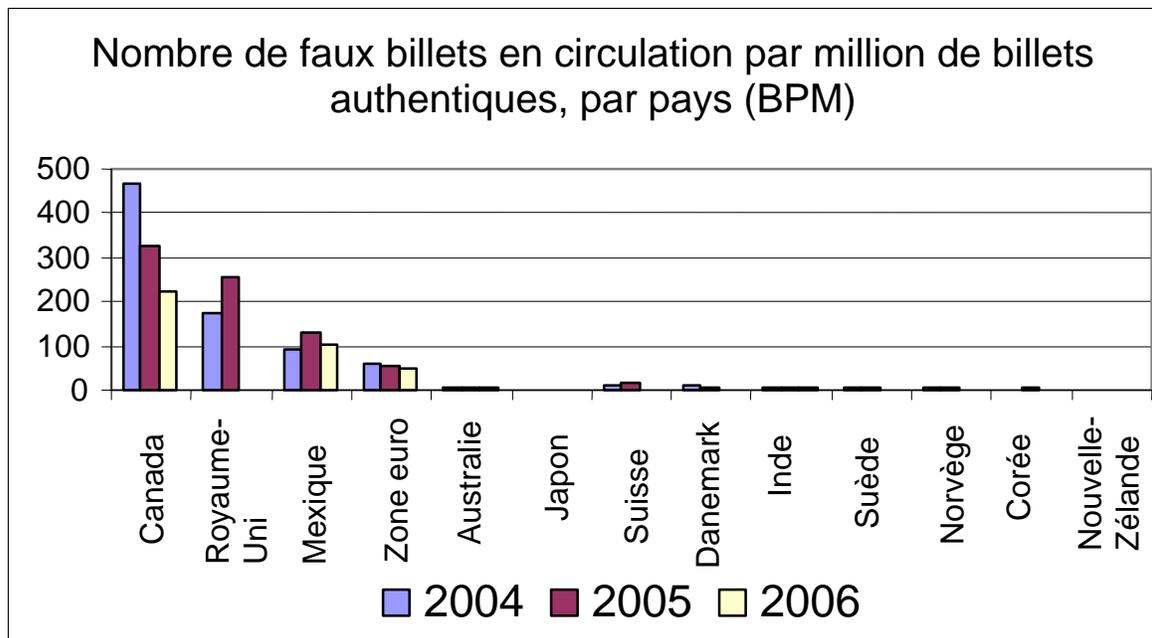
b) Valeur

- 1992 – 575 000 dollars de faux billets en circulation
- 2006 – 6,7 millions de dollars de faux billets en circulation (une hausse de 1 065 %)

Par comparaison, le nombre de billets authentiques en circulation a progressé de 39 % entre 1992 et 2006, et la population du Canada s'est accrue de 15 % au cours de la même période (source : Statistique Canada).

Les niveaux de contrefaçon au Canada et à l'étranger

12. Malgré la baisse très encourageante observée entre 2004 et 2006, les niveaux de contrefaçon au Canada demeurent très élevés par rapport à ceux d'autres pays. Le graphique ci-dessous illustre le très petit nombre de pays qui affichent des taux de contrefaçon se rapprochant même un peu de ceux enregistrés au Canada entre 2004 et 2006.



* Le tableau ci-dessus a été élaboré à partir de données publiées par les banques centrales de divers pays. Ces données varient quant au calcul des exercices et ne sont donc pas directement comparables dans de nombreux cas.

Les conséquences de la contrefaçon sur les victimes directes

a. Pas de remboursement

13. Les victimes de fraude par carte de crédit sont habituellement dédommagées de toute perte financière directe par l'émetteur de la carte à condition qu'elles aient respecté les règles d'utilisation prescrites. Par contre, la Banque du Canada, à l'instar de toutes les autres banques centrales du monde, n'offre aucune protection financière aux personnes qui acceptent un billet contrefait. Toutes les banques centrales, y compris la Banque du Canada, estiment que le remboursement des faux billets ne ferait qu'encourager la contrefaçon.

b. Les pertes dues à la contrefaçon peuvent avoir une incidence considérable sur les particuliers et les entreprises

14. L'acceptation d'un seul billet contrefait peut occasionner des pertes appréciables aux personnes à revenu fixe ou aux petits détaillants dont les revenus sont limités. La contrefaçon peut aussi causer des torts considérables aux entreprises plus importantes.

Les épiciers, en particulier, dont les marges bénéficiaires sont très étroites (de l'ordre de 1 à 2 %), devront vendre de 5 000 à 10 000 dollars de denrées pour compenser la perte que représente un seul faux billet de 100 dollars. Au bout du compte, les pertes sont répercutées sur le consommateur, qui voit les prix des produits augmenter en conséquence.

Les conséquences de la contrefaçon sur l'ensemble de la société

a. Les billets de banque jouent un rôle vital dans l'économie : hausse en valeur de près de 100 % en quatorze ans

15. En tant que moyen de paiement essentiel pour l'achat de biens et de services, la monnaie joue un rôle vital dans le bien-être économique du Canada. Malgré l'augmentation des paiements par carte de crédit et de débit, la valeur des billets de banque en circulation au Canada est passée d'une moyenne annuelle de 23,1 milliards de dollars en 1992 à 45,3 milliards en 2006. Non seulement la contrefaçon représente une perte financière pour les victimes directes, mais elle mine aussi gravement la confiance que les Canadiens doivent avoir dans leur monnaie pour que le pays continue de jouir d'une saine économie. Comme le juge Reilly l'a précisé dans l'affaire *R. c. Haldane* [2001] O.J. n° 5161 (C.S.J.), au paragraphe 17 :

[TRADUCTION] La fausse monnaie représente une très grave menace pour la collectivité, tant pour l'économie de la collectivité que pour celle du pays, surtout maintenant que sa fabrication est rendue relativement facile en dépit du fait que l'État s'efforce de conserver une longueur d'avance.

b. L'effet de la perte de confiance de certaines entreprises à l'égard des billets de banque

16. Dans les mois précédant une saisie de billets contrefaits en juillet 2001, les membres d'un réseau de faussaires établi à Windsor, en Ontario, ont mis en circulation quelque 63 000 faux billets de 100 dollars. Bien qu'il soit élevé, ce nombre ne représentait, somme toute, qu'une petite partie des 163 000 000 vrais billets de 100 dollars en circulation. Autrement dit, pour 10 000 billets authentiques, on ne comptait qu'environ 4 faux billets.

17. Les entreprises ont tout de même estimé qu'elles risquaient de subir des pertes importantes. C'est pourquoi, peu de temps après que cette affaire a été rendue publique dans les médias, environ 15 % des commerces de détail du corridor Windsor-Toronto-Montréal ont affiché des avis précisant qu'ils refusaient les billets de 50 et de 100 dollars. Peu après, d'autres détaillants dans l'ensemble du pays leur ont emboîté le pas.

18. En 2006, des détaillants de partout au Canada refusent encore les grosses coupures en dépit du fait que le taux de contrefaçon des billets de 100 dollars a fortement diminué depuis 2001. Parmi les grands magasins franchisés qui ont refusé des grosses coupures récemment, on comptait des chaînes d'épiceries, des cafés, des établissements de restauration rapide et des clubs vidéo.

19. D'après des enquêtes menées pour la Banque du Canada, à l'heure actuelle quelque 5 % des entreprises du Canada refusent une ou plusieurs coupures.

c. Au bout du compte, nous payons tous la hausse des coûts assumés par la Banque du Canada

20. La Banque du Canada verse au gouvernement fédéral les recettes qu'elle tire de la production et de la mise en circulation de la monnaie. Par conséquent, la hausse des coûts assumés par la Banque qu'entraîne la contrefaçon finit dans les faits par être supportée par nous tous. La Banque consacre beaucoup de ressources à la lutte contre la progression de la contrefaçon et l'accroissement de ses conséquences sociales. La Banque a adopté une stratégie pluriannuelle pour faire échec à la contrefaçon :

- en améliorant les caractéristiques de sécurité des nouveaux billets de banque;
- en augmentant les moyens de détecter et de mettre hors circulation les billets contrefaits;
- en faisant un suivi et une analyse des activités de contrefaçon;
- en élargissant les programmes qui ont pour objet d'enseigner aux entreprises, au public et aux organismes d'application de la loi comment déceler les billets contrefaits;
- en élaborant des initiatives pour appuyer les efforts des organismes d'application de la loi visant à décourager la contrefaçon.

21. La Banque a consacré près de 29,2 millions de dollars de 1997 à 2006 pour élaborer et mettre en circulation les billets de banque de la nouvelle série *L'épopée canadienne*. De plus, ces nouvelles coupures coûtent environ 40 % plus cher à produire (9 cents le billet plutôt que 6,5 cents) en raison de la présence d'éléments de sécurité améliorés.

22. L'accroissement des coûts liés aux éléments de sécurité ne représente qu'une partie de la hausse totale des coûts attribuables à la contrefaçon. Les dépenses engagées par la Banque pour tous les coûts liés à la production de la monnaie – une augmentation des communications, de l'information, de la formation et ainsi de suite – sont passées de 66 millions de dollars en 2001 à 123 millions en 2006, quatre nouvelles coupures ayant alors été mises en circulation. La Banque compte investir plus de 20 millions de dollars en recherche-développement pour mettre au point la prochaine génération de billets.

d. Les pertes financières occasionnées par l'augmentation des coûts que doivent supporter les organismes d'application de la loi et les entreprises

23. Enfin, la contrefaçon a également d'importantes incidences financières sur les organismes d'application de la loi, les entreprises et le secteur financier, qui doivent consacrer des ressources supplémentaires pour s'attaquer à ce problème. Mentionnons, par exemple, qu'un important service de police au Canada doit maintenant affecter quatre agents à temps plein pour réunir les faux billets et les éléments de preuve connexes auprès des victimes.

e. Renseignements supplémentaires

24. On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec le déposant ou avec la Banque :

Équipe chargée de l'observation et de la communication sur les billets de banque
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9

Téléphone (sans frais en Amérique du Nord) : 1 888 513-8212

Courriel : education@banqueducanada.ca

FAIT SOUS SERMENT à _____

Signature

Province de _____

le {X} jour de {mois} 2007,

devant moi

Commissaire aux serments auprès
des tribunaux de l'Ontario

{ Numéro de greffe }

CANADA
PROVINCE DE L'ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE L'ONTARIO

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE

DEMANDERESSE,

- et -

{ Nom du défendeur ou de la défenderesse }

DÉFENDEUR/DÉFENDERESSE

DÉCLARATION SOUS SERMENT
